

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15170**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, Économie, gestion Mention Aménagement, villes et Territoires, spécialité Aménagement, villes et Territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Recteur d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification exerce des fonctions liées au diagnostic de l'espace urbain, à différentes échelles de territoire (ville, région, bassin d'emploi...). Il assure son expertise en urbanisme et urbanisme durable où il doit concevoir un projet d'aménagement urbain ou de développement sur le territoire en lien avec ce diagnostic en évaluant sa faisabilité et sa dimension. Il coordonne les activités liées au suivi des actions à mener, de leur définition à leur réalisation.

Il accompagne les institutions publiques en stratégie et en conseil et en associant les acteurs territoriaux.

- Conduire des diagnostics territoriaux aux différentes échelles géographiques
- Manager, conduire, suivre un projet urbain et/ou des actions d'accompagnement de ce projet
- Communiquer sur un projet, concevoir et gérer les outils de communication
- Analyse et diagnostic territorial
- Conseil et accompagnement des acteurs locaux et publics sur les conséquences des décisions à prendre
- Coordination d'équipe
- Coordination des actions de communication du projet
- Application de la politique territoriale et règles d'urbanisme
- Mettre en relation les parties prenantes de l'espace urbain (collectivités locales, Etat, maitres d'ouvrages publics ou privés)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Structure intercommunale, commune, conseil général, conseil régional
- les agences privées d'urbanisme ou bureaux d'études
- les associations dans le champ du développement local et territorial ;
- les organismes HLM et SEM (sociétés d'économie mixte)

Chef de projet urbain

Urbaniste

Chef de projet développement territorial

Chargé de mission développement local

Chargé d'études économiques, culturelles, sociales sur un territoire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validation des unités d'enseignement, rédaction et soutenance d'un mémoire.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	L'Administrateur général ou son représentant (président du jury), le responsable ou son représentant du service VAE, 4 enseignants dont le responsable pédagogique de la formation ou son représentant, 2 représentants qualifiés des professions concernées.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 septembre 2011 (n° d'habilitation 20110036)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Arrêté du 6 mai 2014 (n° habilitation 20110036)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://urbanisme.cnam.fr/>

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris (75) []

Cnam

292 rue Saint Martin

75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris

Historique de la certification :